

FONDATION D'ALIGRE et MARIE-THERÈSE

par Yves PELLETIER
Conseiller Municipal directeur de la Fondation

Dans les précédents bulletins n^{os} 4 et 5, un note a été consacrée à l'histoire de l'Abbaye de JOSAPHAT retraçant aux cours des sept siècles passés, certaines de ses étapes, marquantes dans la vie de la région.

JOSAPHAT, cette appellation plutôt péjorative tend à disparaître, elle désignait l'ensemble hospitalier installé sur la commune de Lèves, il n'en demeure pas moins que l'origine en remonte à l'époque de la création de l'Abbaye.

Il n'existait pas au commencement du siècle dernier (vers 1800) dans le département d'Eure-et-Loir, une seule maison hospitalière ouverte à ceux que l'on appelait alors les : « Malheureux atteints de maladies incurables. »

Aussi, le Conseil Général, au lendemain de sa création, émit un vœu tendant à la fondation d'un établissement de cette nature.

Aux termes de deux actes en date du 5 Novembre 1807, le Département d'Eure-et-Loir se rendit acquéreur de Monsieur et Madame DELAPERELLE d'une partie des bâtiments et enclos de l'ancienne Abbaye de JOSAPHAT et de Monsieur et Madame OZERAY d'une petite maison contigüe.

Après la première restauration et la période des cent jours, c'est-à-dire sous la deuxième restauration les bâtiments de JOSAPHAT qui périssaient, non réparés, furent occupés à l'instigation du Préfet de l'époque, Monsieur le Comte de BRETEUIL. Il fut amené à y établir le dépôt particulier des enfants trouvés et abandonnés de l'arrondissement de Chartres, vraisemblablement installé alors sur le parvis Notre-Dame. Ce dépôt très exigu fut la proie des flammes. Le transfert dans les bâtiments de JOSAPHAT eut lieu en janvier 1816.

Une ordonnance du roi du 31 Janvier 1818 vint consolider le fonctionnement provisoire du dépôt.

Le but recherché par le Conseil Général étant de créer un hôpital d'incurables, un essai fut tenté dans une partie des bâtiments de l'ancienne Abbaye en y installant 25 lits.

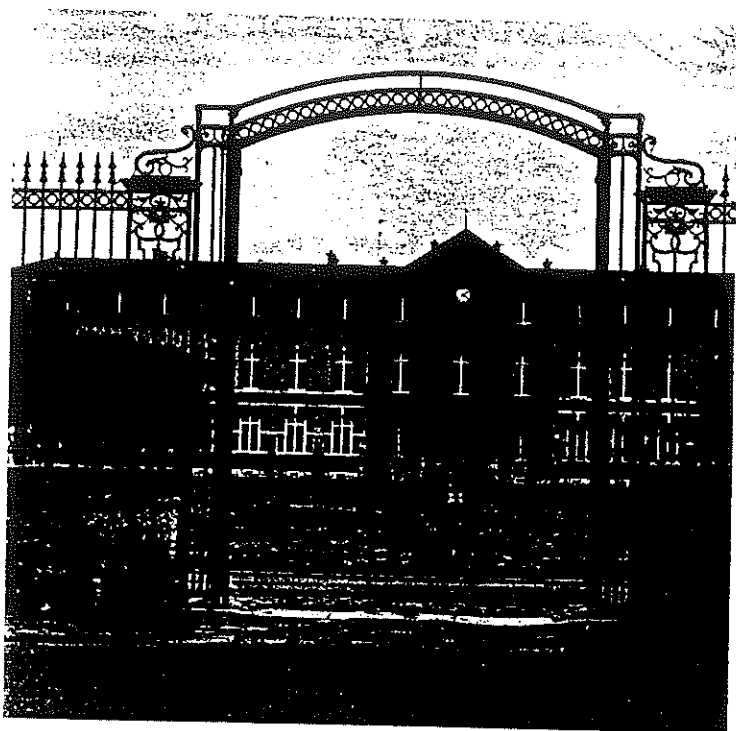
Le nouvel établissement, avec la permission de Madame la Duchesse d'ANGOULEME prit le nom de Marie-Thérèse. Une ordonnance royale du 30 Septembre 1818, en consacrait la création. Cet établissement à caractère Départemental, en s'agrandissant comporta jusqu'à 92 lits.

En 1828, la fondation de l'Asile d'Aligre est venue marquer un événement important dans la commune de Lèves.

En effet,

« Suivant acte passé devant M^e GUYET, notaire à PARIS, le 16 Mai 1828, M. le Marquis d'Aligre, pair de France, et Mme la Marquise d'Aligre, née CAMUS de PONTCARRE, son épouse, demeurant ensemble à PARIS, rue d'Anjou, n^o 27, d'une part,

M. le Préfet d'Eure-et-Loir, au nom du Département, d'autre part, ont fait les conventions dont voici l'analyse sommaire :



« En premier lieu, M. le Marquis et Mme la Marquise d'Aligre ont cédé en échange à M. le Préfet, audit nom, un domaine sis à BONNEVAL, connu sous le nom d'Abbaye de BONNEVAL avec toutes ses circonstances et dépendances ; en contre-échange, M. le Préfet a cédé à M. et Mme d'Aligre :

— 1^o le domaine de JOSAPHAT, situé commune de Lèves, près de Chartres, où était établi l'hôpital Marie-Thérèse,

— 2^o divers objets mobiliers dépendant dudit hôpital, détaillés et estimés en l'état annexé à l'acte.

« De cet échange il est résulté un retour de 54,235 Francs en faveur de M. le Marquis et Mme la Marquise d'Aligre, qui en ont fait donation à M. le Préfet audit nom, aux conditions exprimées en l'acte.

« Et en second lieu, M. le Marquis et Mme la Marquise d'Aligre ont fait donation du domaine de JOSAPHAT, dépendances et mobilier, pour servir à la fondation d'un hôpital destiné à l'admission des vieillards et des enfants trouvés et abandonnés du Département d'Eure-et-Loir, ainsi que de divers capitaux et immeubles désignés audit acte ; le tout d'une valeur de deux millions fournis par les donateurs chacun pour moitié et formant la dotation de cet établissement par eux fondé en commun. »

Ces conventions ont été ratifiées et acceptées suivant acte reçu par M^e BOISSEAU, notaire à Chartres, le 24 Octobre 1828, en conséquence d'une ordonnance royale du 1^{er} du même mois. »

Ces deux établissements, le premier public, l'hospice Départemental Marie-Thérèse et le second privé, l'Asile d'Aligre, fonctionnèrent ainsi pendant presque un siècle et demi, créant parfois des difficultés d'ordre administratif.

Le Conseil d'Administration de l'établissement est composé de la manière suivante :

Monsieur Jean VASSEUR, Président
Monsieur Michel CASTAING, Vice-Président,
Maire de Lèves



Administrateurs :

- Monsieur DESOUCHES, Ancien Député, Président honoraire du Conseil Général d'Eure-et-Loir, Maire de Lucé
- Monsieur POIRIER, Conseiller Général, Sénateur-Maire de Luisant
- Monsieur NIVET, Adjoint au Maire de Lèves
- Monsieur PIEDALLU, Président de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés du Centre
- Maître PLATRIER, Notaire honoraire
- Monsieur Le Comte de ROUGE, représentant des Fondateurs

Sous l'impulsion du Président actuel, Monsieur Jean VASSEUR et avec l'accord du représentant des fondateurs, Madame la Comtesse de ROUGE et sa famille, suivant décret en date du 5 Avril 1968, l'hospice Marie-Thérèse et l'Asile d'Aligre furent rassemblés en un seul établissement Public Départemental sous la désignation de FONDATION d'ALIGRE et MARIE-THÉRÈSE.

Le terme d'Asile s'il ne figure plus dans l'appellation d'aujourd'hui, tend à disparaître mais le temps n'efface que lentement les vieilles habitudes.

Cependant, l'effort d'humanisation générale important réalisé depuis 1974 a contribué à la pérennité de l'œuvre des fondateurs, Monsieur le Marquis et Madame la Marquise d'Aligre.

La suppression des dortoirs et leur transformation en chambres à quatre lits, l'installation sanitaire en concordance avec les règles d'hygiène et de santé ont modifié le visage intérieur des locaux anciens. La construction de salles de séjour dans la cour d'honneur, permet aux pensionnaires de bénéficier d'un cadre de vie agréable, préconisé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

L'ensemble de cette opération de rajeunissement constitue l'humanisation. Il est remarqué que les deux établissements assemblés totalisaient 392 lits avant les travaux de rénovation. 144 lits sont maintenant installés, en Section de Cure Médicale long séjour, 36 lits réservés à des personnes valides auront une affectation de retraite. L'exécution de cette tranche de travaux est prévue dans un délai rapproché.

La perte importante ainsi constatée résulte de l'humanisation ; 212 lits ont été supprimés.

Par ailleurs, afin d'établir une distinction nécessaire entre les personnes âgées et les plus jeunes, la construction d'un pavillon destiné à recevoir les handicapés physiques et mentaux de moins de 60 ans a permis de doter l'établissement de 126 lits.

En définitive la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse comporte :

144 lits de Cure Médicale long séjour, destinés aux personnes âgées invalides.

36 lits de Maison de Retraite destinés aux personnes âgées valides (locaux à aménager.)

126 lits réservés aux handicapés physiques et mentaux de moins de 60 ans.

Soit au TOTAL : 306 lits.

Afin d'assurer le fonctionnement des différents services : Administratifs, Hospitaliers, Généraux, un effectif total de 183 agents était fixé pour l'année 1980, en augmentation par rapport au commencement de l'entreprise de rénovation c'est-à-dire 1974, de 106 agents. A noter que la préférence en ce qui concerne le recrutement est donnée aux habitants de la commune de Lèves.

Tous ces « changements » se traduisent par un montant impressionnant de travaux. A l'heure actuelle, plus de 20 000 000 de Francs, (deux milliards d'anciens Francs,) ont été utilisés provenant soit de subventions de l'Etat, du Département, de participation de la Sécurité Sociale, de prêts consentis par la Caisse des dépôts et la Caisse d'Epargne. Le financement a été supporté également en partie, grâce à l'apport personnel de l'établissement qui a dû procéder à la vente de ses 300 hectares de terres.

En tous domaines, des efforts sont entrepris pour l'amélioration des conditions de vie des personnes accueillies dans les différents services et soulager l'accomplissement quotidien des tâches incombant aux personnels. Il n'est pas vain devant ce résultat de vouloir supprimer l'« ASILE », de lui substituer le terme de « FONDATION », car l'hospice est révolu après avoir rendu, il est bon de le souligner les plus grands services et tous ceux qui lui ont consacré leur temps et leur peine en conservant tout le mérite.





L'animation demeure un souci permanent. Les loisirs s'ils ne sont pas toujours faciles à procurer aux pensionnaires font l'objet de recherches, d'une part, grâce à l'action des animatrices et d'autre part, grâce à celle d'une association créée dans ce but.

L'année 1978, avec beaucoup de regrets, a vu le départ des sœurs de l'établissement.

C'est en effet le 1^{er} Juillet 1978 que les dernières religieuses ont quitté la Fondation d'Aligre. Afin

de leur rendre hommage et à toutes celles qui les ont précédées au cours des 162 années de présence et de dévouement, leurs noms seront cités :

— Sœur Maria de Jésus Supérieure de la congrégation,

— Sœur Henri, Sœur Paul, Sœur Geneviève, Sœur Patrick, Sœur Christian.

C'est aussi en 1978 que la première kermesse eut lieu dans le parc promenade récemment aménagé en remplacement du jardin potager. Profitant de cette ouverture au public, la visite de nouvelles installations a permis à de nombreuses personnes, lésées ou avoisinantes de constater l'ampleur des aménagements réalisés.

Il n'est cependant pas de repos tant que le but n'est pas atteint. Pour ce faire, il faut encore réaliser la construction d'une nouvelle cuisine dont le projet est en cours et la rénovation de deux pavillons permettant de recevoir 36 personnes âgées valides en Maison de Retraite.

Lorsque le programme sera achevé la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse aura perdu les derniers vestiges de l'hospice mais les finances représentent la pierre d'achoppement qui conditionne toute la réalisation.

L'ardent désir du Président et du Conseil d'Administration est d'obtenir l'accord des autorités compétentes, relativement à la poursuite et à la terminaison du Plan Directeur des travaux.

ASSOCIATION POUR L'ORGANISATION DES LOISIRS DES PENSIONNAIRES DE LA FONDATION D'ALIGRE ET MARIE-THÉRÈSE

La première kermesse s'est déroulée le 17 Septembre 1978, et son résultat s'est traduit par un succès, tant sur le plan financier que sensibilisation du public.

Une association, loi de 1901, constituée le 12 Juin 1979 est chargée de participer aux loisirs des pensionnaires et notamment de l'organisation de la kermesse. Tous les membres du personnel peuvent en faire partie. Le Président de la Commission Administrative, le Maire de Lèves, Vice-Président et le Directeur de l'établissement sont membres du Conseil d'Administration de droit. Les autres membres au nombre de neuf, tous agents de la Fondation d'Aligre sont élus par le personnel adhérent à l'association.

La kermesse du 16 Septembre 1979, connu également un beau succès, la troisième manifestation du genre a eu lieu le 14 Septembre 1980.

L'association fonctionne grâce aux revenus de la kermesse notamment et aux subventions et dons qui lui sont remis.

Les recettes encaissées sont destinées aux loisirs des pensionnaires. En ce qui concerne le produit de la kermesse 1978, l'achat d'un appareil cinématographique 16 m/m a été réalisé permettant ainsi de projeter mensuellement aux pensionnaires des films en couleur.

La kermesse 1979 dont le résultat s'est également révélé très satisfaisant a permis de faciliter encore les loisirs des pensionnaires, but de l'association. Celle de 1980 qui a remporté un grand succès, s'est terminée par un sympathique banquet de plus de cent couverts présidé par M. Castaing représentant le Président Vasseur. Elle contribuera également à l'amélioration des loisirs des pensionnaires.